

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10/07/2020

Etaient présents : IRIART Jean Pierre, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, UTHURRY Dominique, IRIART Hélène, DUBOIS Beatrix, ELICABE Nicolas, ELICABE Yves, ELISSONDO Annie, PARADIS Sébastien, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean
Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

❖ BUDGET 2020

Le Maire présente le détail du budget prévisionnel de l'exercice 2020 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
204 679,00	250 035,00

Résultat fonctionnement	45 356,00
Excédent 2019	238 643,09
Résultat cumulé fonctionnement	283 999,09

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
184 925,00	59 884,00

Résultat investissement	-125 041,00
Déficit 2019	-44 316,18
Résultat cumulé investissement	-169 357,18

Résultat cumulé global	114 641,91
-------------------------------	-------------------

Le Maire apporte les commentaires suivants :

- Au niveau des dépenses de fonctionnement :
 - **Charges à caractère général** : +4.000€ correspondent au rattrapage facturation vente chaleur par SDEPA (chauffage salle communale) périodes 2ème semestre 2018 et 1er semestre 2019
 - **Autres charges de gestion courante** : au niveau des contributions aux organismes de regroupement, versement au SDEPA du solde de la participation communale aux travaux d'enfouissement des réseaux secs à Abense = +8.377€.
 - **Charges exceptionnelles** : annulation de la créance de 9.000€ concernant l'indivision Eyherabide. Cette somme était due à la commune, elle correspondait au montant des travaux de démolition de la grange pris en charge par la collectivité. L'indivision étant insolvable, il est nécessaire de constater la perte de cette somme.

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement

- **Produits des services** : +22.000€ correspondent à la participation de la Communauté Pays Basque aux travaux de réfection de la voirie suite à la réhabilitation de la conduite d'eau potable entre Kürütxeta et le bourg d'Abense (jusqu'au poteau incendie de chez Garcia). Voir investissements 2020.
- **Produits exceptionnels** : +8.900€ correspondent au remboursement par Direct Energie (fournisseur électricité éclairage public) d'un trop payé en 2019, suite à une erreur de relevé de consommation.

➤ Au niveau des dépenses d'investissement :

Programme d'investissements : **155.173€**

- Voirie (hors enveloppe SIVOM) : Kürütxeta-Abense..... 50.000€
 - Appartements Mairie : 57.000€
 - Enfouissement réseaux Abense (reliquat 2019)..... 8.173€
 - Accessibilité :..... 15.000€
 - Adressage : 15.000€
 - Multi-équipement..... 10.000€
- Au niveau des recettes d'investissement :
- FCTVA (remboursement sur TVA travaux 2018)..... 13.000€
 - Subventions..... 42.519€

❖ DIVERS

➤ Conventions gestion assainissement avec la CAPB :

Les services de l'assainissement de l'agglomération Pays Basque n'étant pas encore complètement structurés, celle-ci propose des avenants concernant la convention de gestion passée avec la municipalité. Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les avenants suivants :

Avenant n°1 à la convention de gestion passée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la compétence Assainissement.

Dans le cadre de l'exercice des compétences Eau et Assainissement, la Communauté d'Agglomération Pays Basque avait mis en œuvre, avec les communes, des conventions de gestion pour assurer provisoirement les missions nécessaires à la continuité du service public.

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Commune avait autorisé M. le Maire à signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice de la compétence Assainissement.

Cette convention a été renouvelée pour une période d'un an, conformément à son article 8 et ainsi reconduite jusqu'au 31 décembre 2019.

Courant 2019, afin d'anticiper le début de l'année 2020, l'Agglomération a sollicité les communes concernées afin de connaître leurs attentes. Par ailleurs, l'Agglomération prévoit la création de postes et des recrutements cette année.

Dans l'attente de la finalisation des discussions et de l'arrivée de ces nouveaux agents, il a été demandé aux communes de bien vouloir continuer d'assurer temporairement l'exploitation des ouvrages d'eau et/ou d'assainissement de leur territoire tel que défini dans les conventions signées en décembre 2017.

Dans ce cadre, par délibération en date du 22 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de proroger par avenant les conventions de gestion pour une durée de neuf mois soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Oùï l'exposé ci-dessus, invité à se prononcer, le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 proposé

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 prorogeant le délai de la convention de gestion passée avec la Communautaire d'Agglomération de 9 mois soit jusqu'au 30 septembre 2020.

- **Avenant n°2 à la convention de gestion passée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la compétence Assainissement.**

La crise sanitaire liée au Coronavirus n'a pas permis d'engager les procédures de recrutements nécessaires pour assurer l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement des communes.

Considérant la nécessité de prolonger une nouvelle fois les conventions de gestion en cours pour assurer l'exploitation des installations d'eau et/ou assainissement, par décision en date du 8 juin 2020, M. le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de prononcer une prorogation de trois mois soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Oùï l'exposé ci-dessus, invité à se prononcer, le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 proposé

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 prorogeant le délai de la convention de gestion passée avec la Communautaire d'Agglomération de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2020.

➤ **Salaberria** :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec l'EPFL et Habitat Sud Atlantique (HSA-bailleur social) est prévue le jeudi 23 juillet à 10H00. Ils feront le rendu de l'étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la maison Salaberria en un ou deux logements. Les conseillers disponibles ce jour-là sont invités donc à participer à la rencontre.